

# **LES TAP**

Ce sont des temps d'activités périscolaires avec une dimension et une continuité éducatives. Les TAP ont pour objectif l'égal accès à tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques ou sportives.

# Où ET Quand ?

- 1h00, le lundi, mardi, jeudi **de 15h35 à 16h35** Au sein de l'école (salles, préau ...)
  - (élémentaire)
- 1h00, le lundi, mardi, jeudi de **15h45 à 16h45** 
  - (maternelle)



Par cycle d'activités de 7 à 8 semaines (de vacances à vacances) Des TAP répartis par groupe d'âge (maternelle ; CP/CE ; CM)



Le TAP est une <u>initiation</u> dans un de ces trois domaines d'activités

eartistique et culturel (scrapbooking, expression théâtrale...)

-sportif (jeux de coopération...)
 -découverte du monde (informatique, découverte de la langue des



Un agent territorial de la collectivité

connu par les enfants qui constituera un Un encadrant diplômé de l'animation qualifié dans et/on

est

sur l'école pour les possibles des encadrants TAP 1 remplaçant « polyvalent »

- Un espace « jeux-détente »
   Un trombinoscope des encadrants pour les familles et enseignants
   Des signalétiques et des repères pour les enfants





## Fiche d'inscription - Année scolaire 2015/2016 Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP)



Les TAP des écoles publiques de La Loupe auront lieu tous les lundis, mardis et jeudis de 15h35 à 16h35 (élémentaire) et de 15h45 à 16h45 (maternelle). La participation aux activités est facultative, mais nécessite une inscription obligatoire au préalable.

Celle-ci est valable pour l'année et ne sera effective qu'après réception de cette fiche d'inscription accompagnée de la fiche sanitaire. En l'absence de ces éléments, l'enfant ne pourra participer aux TAP. Avant chaque période de vacances, il sera possible d'inscrire ou de dé-

sinscrire son enfant aux TAP auprès de la Mairie de La Loupe.
La fiche d'inscription est à adresser avant le lundi 29 juin 2015, à l'adresse suivante :
Mairie de La Loupe
Place de l'Hôtel de Ville
28 240 LA LOUPE
Tel : 02 37 81 90 44
×
Coupon d'inscription TAP année scolaire 2015/2016
À COMPLETER EN MAJUSCULES
Nom de l'enfant : Fille - Garçon
Prénom de l'enfant : Né(e) le :
Ecole fréquentée: Classe :
Nom d'un responsable légal :
Adresse:
N° de téléphone : E-mail :
Mon enfant assistera aux TAP,
☐ Les lundis ☐ les mardis ☐ les jeudis
après les TAP il,
□ ira à la garderie du soir : □ les lundis □ les mardis □ les jeudis
□ partira avec un des responsables légaux :
☐ Les lundis ☐ les mardis ☐ les jeudis
Je soussigné(e), M./Mme, inscrit mon enfant sur les temps d'activités péri-éducatifs <u>et m'engage à avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement</u> Date et signature

#### **ARTICLE 7: VIE COLLECTIVE**

Les enfants devront respecter les règles normales dites « de bonne conduite » : politesse, courtoisie, savoir-vivre, respect du matériel et des installations. Les règles de vie sont adaptables et modulables selon l'âge des enfants et le lieu de l'activité.

Toute infraction au présent règlement de fonctionnement ou aux règles de vie sera sanctionnée selon la gravité et les répétitions dans le temps par :

- Un avertissement verbal;
- Un avertissement écrit et un rendez-vous avec les parents ;
- Une exclusion temporaire;
- Une exclusion définitive.

L'Association des P.E.P. 28 se réserve le droit de ne plus accepter un enfant pendant les TAP pour manquements graves à la discipline, non-respect de ce règlement ou venue trop aléatoire des enfants inscrits pour l'année.

Le présent règlement sera affiché toute l'année dans les écoles.



## Règlement de fonctionnement Temps d'activités Péri-éducatifs (TAP) Ville de La Loupe



#### **PREAMBULE**

Dans le cadre de la modification des rythmes scolaires, des Temps d'Activités Péri-éducatifs sont mis en place dans les écoles publiques de la Ville de La Loupe les lundis, mardis et jeudis après-midis en période scolaire de 15h35 à 16h35 (élémentaire) de 15h45 à 16h45. (maternelle).

Les TAP sont organisés par l'association des PEP 28. Ces temps sont de véritables moments d'éducation et de socialisation : ils doivent contribuer à développer la curiosité intellectuelle de l'enfant ainsi qu'à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

#### **OBJET**

Le règlement de fonctionnement a pour objectif de définir les modalités d'inscription des enfants, de fixer les obligations et les règles de vie pour un meilleur fonctionnement.

#### **ARTICLE 1: MODALITES D'INSCRIPTION**

Les TAP sont des temps proposés à tous les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires publiques de la commune de manière facultative.

La fiche d'inscription jointe en dernière page du dossier est à retourner complétée et signée des parents, accompagnée de la fiche sanitaire. En l'absence de ces éléments il ne sera pas tenu compte de l'inscription et aucun enfant ne sera accueilli aux TAP.

Avant chaque période de vacances, il sera possible d'inscrire ou de désinscrire son enfant aux TAP auprès de la Mairie de La Loupe

#### **ARTICLE 2: FONCTIONNEMENT**

Les temps d'activités péri-éducatifs se déroulent tous les lundis, mardis, et jeudis de 15h35 à 16h35 pour l'élémentaire et de 15h45 à 16h45 pour la maternelle en période scolaire.

Lorsque l'enfant est inscrit, il doit être présent sur toute la durée de la séance et sur toute la durée du cycle sur les jours où il a été inscrit au préalable. <u>Il ne sera pas autorisé de venir chercher son enfant au cours des TAP</u>. Les parents sont tenus de respecter les horaires, ceci pour le bon fonctionnement et le bien-être de tous les enfants accueillis.

#### **ARTICLE 3: ENCADREMENT ET EFFECTIFS**

L'encadrement est confié à du personnel qualifié et/ou diplômé (BAFA, BAFD, BPJEPS...) dans le respect de la réglementation DDCSPP. Le nombre d'enfants par encadrant est fixé à 14 pour les enfants de la maternelle et 18 pour les enfants de l'élémentaire.

#### **ARTICLE 4: TARIFICATION**

Les frais liés aux temps d'activités péri-éducatifs sont intégrés au forfait garderie de la commune de La Loupe.

### ARTICLE 5: RESPONSABILITES LIEES AUX TAP

Les enfants sont sous la responsabilité de la Commune pendant les temps d'activités périéducatifs.

### ➤ LES PARENTS / RESPONSABLES LEGAUX

Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant dès la fin des TAP à 16h35 (pour le primaire) ou 16h45,(pour la maternelle) si celui-ci n'est pas inscrit à la garderie du soir. **En cas de retard, l'équipe encadrante est déchargée de toute responsabilité** et est habilitée à faire appel aux services publics compétents pour une prise en charge des enfants non récupérés par les parents.

Dans le cas où une autre personne que les parents ou le responsable légal est amenée à venir chercher l'enfant, une autorisation écrite doit être fournie au préalable au référent TAP.

Dans le cas où l'enfant est absent de manière ponctuelle, les parents ou le responsable légal s'engagent à prévenir le référent TAP ou l'enseignant et sont tenus de motiver cette absence (maladie, rendez-vous médical...)

En cas de départ exceptionnel de l'enfant avant la fin de la séance, la famille devra signer une décharge de responsabilité.

### LES ENCADRANTS

Les enfants sont pris en charge par les encadrants dès le début des temps d'activités périéducatifs. Ils s'engagent à garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant ainsi que de proposer des activités variées de qualité prolongeant l'action éducative de l'école et respectant le rythme de l'enfant.

<u>Certaines activités peuvent être modifiées en fonction du nombre d'enfants inscrits et des conditions climatiques.</u>

#### **ARTICLE 6: SANTE**

Tout problème de santé ou allergie doit être mentionné sur la fiche sanitaire remise en début d'année scolaire. L'enfant devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en terme de vaccinations.

En cas de problème important de santé, l'enfant pourra être accepté à condition qu'il puisse s'intégrer à ces TAP, avec l'accord de l'association des PEP 28, et sous réserve que ce temps soit bénéfique pour l'enfant. Les projets d'accueil individualisé déjà en place continueront à être appliqués durant les TAP (par exemple dans le cas d'une allergie, de difficultés physique ou psychologique, etc.).

#### ➤ ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls des professionnels de la santé ont la possibilité d'administrer des médicaments. Aucun médicament ne sera administrés à un enfant. Si l'enfant a un traitement, il incombe à la famille d'indiquer par écrit le nom de la personne qu'elle mandate pour l'administrer.

#### CONDUITE A TENIR

Si l'enfant déclare une *maladie « bénigne » et/ou de la fièvre bien tolérée*, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort .

Si l'enfant est atteint d'une maladie « à évolution rapide » ou est victime d'un accident, les mesures d'urgence seront prises (contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI ...) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.



# <u>DEMANDE DE PRISE ET DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIE</u> (Pour une personne mineure)

JE SOUSSIGNÉ(E):	
Prénom : Adresse :	······································
•	
AUTORISE (cochez les cases utiles):	
☐ La prise d'une ou plusieurs photogra numérisation) le (les) représentant.	aphie(s) (captation, fixation, enregistrement,
le(s) cadre(s) strictement énoncé(s) ci-après site Internet des PEP, site Internet des l'ADPEP28 et autres publications diverses PEP, publications et sites Internet de la vi- de l'accueil de loisirs, présentations visuell	sieurs photographie(s) le (les) représentant dans s: s PEP28, plaquette de communication pour en rapport avec les PEP28 ou la fédération des lle et communauté de commune d'implantation es lors des réunions familles
1 7	n image et l'utilisation qui en est faite, à défaut ésente autorisation, son (leur) image ne pourra ion, diffusion ou commercialisation.
	Fait à : Le :
	$(Signature)^I$

<sup>1</sup> Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord ».



## TAP LA LOUPE FICHE DE RENSEIGNEMENT

	O Maternels	5	O Elementa	aires	
Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant : Date de naissance : Sexe :			Classe :		
A	utorisation d'intervention 1	médicale: oui 🗆 no	n 🗆		
Médecin traitant:	oui 🗆 non 🗆		emande de PAI OUI [ écifiques en cas d'allerg	NON	p)
Personnes à	à prévenir en cas d'accident	t	Personne	s habilitées à récupérer l'er	fant
Nom	N° de Tél	Lien avec l'enfant	Nom	N° de Tél	Lien avec l'enfant
	sable 1:			· · ·	utile)
Code postal - Ville :					
Tél. Domicile :					
N° de sécu :		Centre de	sécu ·		
Employeur:					
N°CAF :				Quotient MSA:	
Autre Régime :	N°:				
Quotient:					
Sous tutelle financière :	Organisme	de tutelle :			
	sable 2 :				
Code postal - Ville : Tél. Domicile :		. Quartier :		Tél. Portable :	
Adresse e. mail N° de sécu :					
Employeur:				O+:+ MC A .	
N°CAF:			•••••	Quotient MSA:	••••
Autre Régime :					
Quotient :		de tutelle :			
sous tutene midnetere	Organisme	, ac tutelle	•••••		••••

Signature

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre.

Fait à ...... Le:..../.....



## MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles



FIC	CHE	SA	NI	ΓΑΙ	RE
	DE	LIA	ISC	N	

1 - ENFANT	
NOM:	
PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANC	E:
GARÇON □	FILLE 🗆

## DATES ET LIEU DE SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATE DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyelite				Coqueluche	
Ou DT Polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION. ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

## 3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui on on on oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE VARICELLE ANGINE REPUMATISME SCARLATINE

		L DLON LO LLO IVIN ILN	DILO 00117 (111 LO .	
RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	SCARLATINE
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	
ALLERGIES :	ASTHME	oui □ non □ M	ÉDICAMENTEUSES	oui 🗆 non 🗆
	ALIMENTAIRES	oui □ non □ Al	JTRES	
PRÉCISEZ LA CAU	SE DE L'ALLERGIE ET I	LA CONDUITE À TENIR	(si automédication, le si	gnaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS : LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CO	NVULSIVES, HOSPITALISATION,
OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN P^RÉCISANT LES DATES ET LES <b>PRÉC</b>	AUTIONS A PRENDRE.
<b>4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :</b> VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROT DENTAIRES, ETC PRÉCISEZ.	THÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES
L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? oui □ non □	
S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE REGLEE ? oui □ non □	
5. RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT PENDANT LE SÉJO	OUR:
NOM : PRENOM:	
ADRESSE (pendant le séjour) :	
TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE :	
N° SÉCURITÉ SOCIALE :	
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) :	
L'ENFANT BÉNÉFICIE-T-IL : DE LA CMU D'UNE PRISE EN CHARGE S.S À	100%
Fournir les attestations (CMU et prise en charge SS).	
Je soussigné,responsable renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjon mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgica l'enfant.	our à prendre, le cas échéant, toutes
DATE : Signature :	
A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR À L'ATTENTIO	
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU	J CENTRE DE VACANCES



# **DECHARGE DE SORTIE TAP**

	autorise/n'autorise pas
Périscolaires (TAP) qui	e Elémentaire après les temps d'accueils se déroule de 13h30 à 16h30. sonnel ne sera plus tenu responsable.
Le :	Signature :